

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2020 - 286

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 74
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 24

Date de convocation :

11/12/2020

Date d'affichage :

21/12/2020

Votants :	102	Pour :	102	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; PARTY Annick.

Excusés : ARTIGUES Damien ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; JOURNEAUX Cyrille ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; VILLESSECHE Anne.

Excusés ayant donné pouvoir : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; BONIN Robert à SERVIGNAT Odette ; BOURGEOIS Josette à PIETRIGA Guy ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CAPELLI Célestin à CAPELLI Sophie ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DUMONT GIRARD Philippe à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAVIER Jean-Louis à DUTHION Jean-Paul ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; GUILLLOT Evelyne à PROST Philippe ; HUSSON Géraud à BLASER Michel ; JACQUEMIN Pierre à CASSABOIS Yannick ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LAMARD Philippe à GROSDIDIER Jean-Charles ; MARQUES Patrick à DEPARIS-VINCENT Christelle ; MONNERET LUQUET Jocelyne à VENNÉRI PARE Sandra ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PARIS Robert à PROST Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline à ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard à BUCHOT Jean-Yves ; VUITTON Daniel à GUERIN Jean-Luc.

Absents : BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; CALLAND Jacques ; LANCELOT Catherine ; MORISSEAU Gilles.

Secrétaire de séance : BELLERON Pierre-Rémy

**Objet : Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet d'espaces partagés à Val Suran et
Approbation du plan de financement**

Vu les statuts de Terre d'Émeraude Communauté et notamment ses compétences culture, social et économique ;

Considérant la consultation lancée le 6 août 2019 pour le recrutement d'un maître d'œuvre en vue de la réalisation du projet, et le recrutement du cabinet AD+ basé à Lons le Saunier

Le Conseil communautaire,
Entendu l'exposé du Président,

La Communauté de communes travaille en partenariat avec la Commune de Val Suran depuis début 2018 pour la mise en place d'une opération de revitalisation du bourg comportant plusieurs éléments :

- RDC : une surface commerciale (1 commerce) en maîtrise d'ouvrage communale
- R1 : un étage dévolu à des services de la Communauté de communes (tiers-lieu) comportant la médiathèque, l'agence postale locale, l'espace France Services, un espace de travail partagé, un espace numérique en maîtrise d'ouvrage intercommunale
- R2 : un étage dévolu à des logements senior et pour stagiaires et apprentis (4 logements) en maîtrise d'ouvrage communale

Le montage de ce projet a donné lieu à une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la Communauté de communes.

Le bâtiment démolé et reconstruit représente une surface totale de 880 m².

Le chiffrage du maître d'œuvre concernant les travaux est établi à 1 600 000 € HT, dont 750 000 € pour le niveau R1 sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Les plans sont présentés, et comportent peu de différence avec les plans de l'avant-projet sommaire.

Vu l'avis favorable du Bureau,

DÉCIDE

D'APPROUVER l'avant-projet définitif du bâtiment,

D'AUTORISER le Président à déposer le permis de construire,

D'AUTORISER le Président à lancer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépense	Montant HT	Recette	Montant HT
Maitrise d'œuvre	100 000 €	DRAC	250 000 €
Travaux	750 000 €	DST Département	100 000 €
		LEADER	122 500 €
		Etat (DETR ou DSIL)	122 500 €
		Autofinancement	255 000 €
Total	850 000 €	Total	850 000 €

DE SOLLICITER de l'Etat- DRAC l'attribution d'une subvention à hauteur de 250 000 €.

DE SOLLICITER de l'Etat – DETR ou DSIL l'attribution d'une subvention de 122 500€

DE SOLLICITER de l'Europe l'attribution d'une subvention à hauteur de 122 500 € au titre du programme LEADER du Pays Lédonien,

DE SOLLICITER du Département du Jura l'attribution d'une subvention au titre de la DST à hauteur de 100 000 €,

DE S'ENGAGER à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget communautaire.

DE S'ENGAGER à prendre à sa charge les financements non acquis.

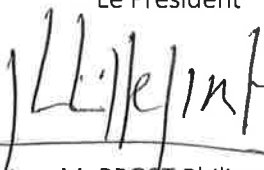
D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président


M. PROST Philippe



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201217-D_286_2020-DE